



Union interparlementaire

Programme de coopération technique

MISSION EXPLORATOIRE: ESTONIE



Created 08/12/2006

A la demande du Conseil suprême de la République d'Estonie, l'Union interparlementaire a envoyé à Tallin, du 25 février au 2 mars 1992, une mission technique destinée à évaluer les besoins d'assistance du Conseil

Cette mission était composée de M. Claude Des Rosiers, secrétaire de l'Assemblée législative de l'Ontario, de M. Stephen Ash, secrétaire principal du Président de la chambre canadienne des communes et de Mme. Elise Holt, responsable du service de l'information et de la documentation du Parlement danois.



Pendant cette visite, la mission a passé en revue le fonctionnement du Conseil suprême et émis des recommandations précises pour l'améliorer. Ces recommandations portaient sur l'organisation et la procédure législative du Conseil. La mission s'est aussi penchée sur la façon d'améliorer la politique et les pratiques administratives du secrétariat parlementaire, ainsi que sur les méthodes utilisées pour offrir des services d'information aux parlementaires.

Les conclusions et les recommandations de cette mission sont brièvement résumées ci-dessous.

La mission a notamment recommandé les mesures suivantes:

- La création d'une section consacrée à la procédure parlementaire, dépendant du Secrétaire général, chargée d'aider le Président et les parlementaires pour ce qui est de la procédure et dont le personnel serait apolitique;
- La publication des débats du Conseil suprême, afin qu'il reste une trace de ce qui s'est échangé au Parlement;
- La formation des rédacteurs de projets de lois: il y avait pénurie générale d'avocats travaillant pour le gouvernement et les députés devaient se débrouiller pratiquement tous seuls pour rédiger les projets de lois;
- Le recrutement et la formation, par le Conseil suprême, d'un petit groupe de collaborateurs internes chargés de

la sécurité, particulièrement pour surveiller certains points des bâtiments parlementaires. A l'époque de la mission, des points clés pour la sécurité, situés à proximité des portes de la chambre, n'étaient pas surveillés;

- Etablissement, par le Conseil suprême, de sa propre unité de planification financière et de comptabilité répondant directement au Secrétaire général et au Président du parlement et chargée d'élaborer des documents financiers résumant à intervalles réguliers de l'exercice financier le montant des dépenses cumulées du Conseil suprême;
- La création d'une Commission des comptes publics chargée de passer en revue les dépenses et de communiquer ses conclusions au Conseil suprême;
- Le recrutement plus systématique du personnel: le Conseil suprême devrait revoir le salaire actuel du personnel afin de réduire ou d'éliminer l'écart en sa défaveur le séparant du secteur privé;
- La mise à l'étude d'un accord entre la Bibliothèque nationale et le Conseil suprême stipulant les exigences du point de vue du personnel, des services et du fonds. Il faudrait que les services d'information parlementaire constituent un service indépendant et disposent d'un budget propre;
- La mise à disposition, dans l'enceinte du Parlement, de locaux appropriés permettant d'accueillir du personnel expérimenté, des ouvrages de référence et des journaux et disposant d'une salle de lecture et de structures techniques.



Le Parlement estonien a donc bénéficié d'une analyse détaillée de ses locaux et de sa procédure de travail, accompagnée de recommandations visant à améliorer sa capacité législative. Un certain nombre de changements recommandés ont depuis été mis en œuvre et le Parlement a joué un rôle central dans la réussite de la transition estonienne vers la démocratie et l'économie de marché.